

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 6 MARS 2017**

**BM2017/03/06/04 : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MEGACITIES SHORTDOCS
POUR L'ORGANISATION DU CITIZEN FILM FESTIVAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 FEVRIER 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Frédérique CALANDRA, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT et Richard DELL'AGNOLA.

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO (représentée par Carine PETIT), Luc CARVOUNAS (représenté par Olivier KLEIN) et Christian DUPUY

ETAIENT ABSENTS : Gilles CARREZ, Philippe DALLIER et Claude GOASGUEN

MegaCities-ShortDocs est une association d'intérêt général dont le but est de sensibiliser les citoyens, les associations, les entreprises publiques et privées et les institutions, à l'innovation sociale, à l'urbanisme éco-citoyen et aux initiatives « Smart Cities » spécifiquement au sein des mégapoles (38 dans le monde), en soutenant la production de courts-métrages documentaires (auto-produits) et leur diffusion via le Festival : Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival et des expositions dans l'espace public, via le Web et des médias partenaires, ainsi que des projections dans plusieurs grandes villes du monde.

Les habitants des Métropoles mondiales sont invités à faire un documentaire de moins de 4 minutes sur des solutions locales d'innovation sociale, environnementale et urbanistique répondant aux défis des Mégapoles.

Un accompagnement aux techniques vidéo est assuré par MegaCities-ShortDocs par trois sessions de formation ouvertes aux compétiteurs métropolitains amateurs désirant participer au Grand Prix.

La compétition s'achève par un Festival qui aura lieu au Forum des Images à Paris dans la deuxième quinzaine d'octobre 2017, 3^{ème} édition.

D'autre part, MégaCities-Shortdocs propose de produire un documentaire « Métropole du Grand Paris » qui captera l'expression métropolitaine par des mini-vidéo de quinze secondes chacune de 3 habitants de chacun des 12 territoires, mis en résonance par 36 mini-vidéo de quinze secondes également, en provenance des autres mégapoles mondiales telles que Tokyo, Londres, Moscou...

Par la vocation de la Métropole du Grand Paris à faire rayonner son territoire à l'international, et par la mise en valeur des habitants et des innovations qui en font sa richesse, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association MegaCities-ShortDocs, assorti d'une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) pour le « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » en octobre 2017 et la production d'un documentaire « regards métropolitains » ainsi que la mise en place de session de formation vidéo destinées aux habitants pour les encourager à filmer les initiatives innovantes de leur territoire.

La Métropole du Grand Paris, comme en 2016 renouvellerait donc sa participation à ce festival, comme membre des jurys, et en remettant un prix spécial « Métropole du Grand Paris » pour cette édition 2017.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du conseil de la métropole du Grand Paris au bureau,

Considérant que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les décisions d'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et l'approbation des conventions afférentes,

Considérant le projet de convention de partenariat annexé à la présente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association MegaCities ShortDocs pour le « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » en octobre 2017.

DECIDE l'octroi d'une subvention de 22 000€ (vingt-deux mille euros).



DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.

DIT que la présente délibération sera notifiée à M. le Président de l'association MegaCities ShortDocs

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre




**MEGACITIES
SHORTDOCS**
TO IMPROVE THE LIFE OF MEGACITIZENS

Convention de Partenariat entre MEGACITIES SHORTDOCS ET LA METROPLE DU GRAND PARIS

Entre les soussignés

La **Métropole du Grand Paris**, représentée par M. Patrick OLLIER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau métropolitain du 6 mars 2017,
d'une part,

Et

MegaCities-ShortDocs, association d'Intérêt Général, représentée par Didier BONNET, Président,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Métropole du Grand Paris et l'organisateur MegaCities-ShortDocs ont décidé de conclure la présente convention, qui a pour objet de définir les conditions générales du partenariat, les conditions techniques et financières, et les obligations respectives des parties dans le cadre de l'organisation par l'association du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » et la production d'un documentaire composé de vidéos « regards métropolitains » ainsi que la formation vidéo pour les compétiteurs amateurs.

ARTICLE 2 – DATE PREVISIONNELLE ET LIEU DU FESTIVAL

La cérémonie, se tiendra comme en 2016, durant la deuxième quinzaine d'octobre 2017 au Forum des Images à Paris.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS

Cette cérémonie est organisée annuellement depuis 2015 par **MegaCities-ShortDocs** pour valoriser les initiatives citoyennes dans les Mégapoles mondiales. Les vidéastes amateurs, habitants des mégapoles, concourent en produisant un documentaire de moins de 4 minutes sur des solutions locales d'innovation sociale, environnementale et urbanistique répondant aux défis des Mégapoles.

Par la remise d'un prix et la réalisation de son propre documentaire « regard métropolitains » la Métropole du Grand Paris, souhaite faire rayonner son territoire à l'international tout en mettant en valeur les habitants et les innovations qui la composent.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

MegaCities-ShortDocs :

- Réalise et produit pour le compte de la Métropole du Grand Paris, un documentaire « regards métropolitains » qui captera l'expression métropolitaine par des mini-vidéo de quinze secondes chacune de 3 habitants de chacun des 12 territoires, soit 36 mini-vidéos de 15 secondes chacune, mises en résonnance avec 36 mini-vidéo de quinze secondes en provenance des autres mégapoles mondiales telles que Tokyo, Londres, Moscou... et le diffuser hors compétition lors de la cérémonie Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival au Forum des Images.
- Assure une formation vidéo au bénéfice des habitants de la métropole désireux de concourir au « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival »

L'association s'engage à :

- Insérer le logo de la Métropole du Grand Paris dans tous les supports de communication ;
- Intégrer la Métropole du Grand Paris dans le plan de communication : expositions en plein air, web et tous média.
- Associer la Métropole du Grand Paris aux jurys du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival »
- Reconduire un Prix spécial « Métropole du Grand Paris » lors du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival »

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- A participer aux Jurys de sélection du Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival
- Remettre un prix « Métropole du Grand Paris » au lauréat lors du Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Métropole du Grand Paris apportera une contribution financière de 22 000€ (vingt-deux mille euros). Cette dépense est inscrite au budget 2017 de la Métropole du Grand Paris.

La participation de la Métropole du Grand Paris sera créditée au compte MegaCities-ShortDocs selon les procédures comptables en vigueur et versée en trois fois :

- 10 000 euros à la signature de la présente convention.
- 7 000 euros à la remise des fichiers sources du film « regard métropolitains »
- Le solde, soit 6 000 euros le 16 octobre 2017

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et pour une durée d'une année.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation de la présente convention pourra être prononcée sans indemnité en cas de non réalisation de la cérémonie, du documentaire « regards métropolitains », ou des « sessions de formation », objets de la présente et engagements de chacune des parties. Un remboursement partiel ou total des montants déjà versés pourra alors être demandé à l'association.

Fait à....., le.....

En deux exemplaires originaux.

Pour la Métropole du Grand Paris, Le Président Patrick OLLIER Ancien Ministre Député - Maire de Rueil Malmaison	Pour MegaCities-ShortDocs Le Président Didier BONNET